



**ENTREVUE
AVEC UNE EXPERTE**

PRMHH

*Regard sur les alliés
du territoire*

JUIN 2026



**ELISABETH
GROULX-TELLIER**

Cheffe de projet, protection
des milieux naturels -
MRC Haute-Yamaska

Créer le dialogue autour des milieux humides : une approche gagnante pour les MRC

Depuis 2021, Elisabeth Groulx-Tellier occupe le poste de cheffe de projet en protection des milieux naturels à la MRC de La Haute-Yamaska, où elle coordonne la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ainsi que du Plan directeur de l'eau.

Dans ce cadre, elle a assuré l'organisation de la soirée portes ouvertes de la MRC, tenue en novembre dernier et destinée aux propriétaires dont le terrain abrite un milieu humide d'intérêt.

Pouvez-vous nous expliquer ce qui vous a amené à organiser cet événement?

Au départ, la réflexion a été amorcée en raison de l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), qui imposait une obligation d'informer les propriétaires privés lorsqu'un règlement les concernait.

Comme de nouvelles règles encadrant les milieux humides et hydriques étaient appelées à être intégrées à la réglementation, il était évident pour nous qu'il fallait informer les

citoyens. Nous voulions simplement trouver une façon positive et constructive de communiquer ces informations.

C'est dans cette optique que nous nous sommes inspirés d'autres MRC qui avaient déjà organisé des soirées portes ouvertes en Estrie, notamment la MRC du Val-Saint-François, la MRC du Granit et la MRC de Memphrémagog.

Quels objectifs souhaitez-vous atteindre en rencontrant directement les propriétaires concernés?

L'objectif était d'abord de parler de la réglementation, mais aussi de mettre en valeur la richesse des milieux humides ainsi que les possibilités de conservation sur les propriétés privées. Nous souhaitions également diriger les propriétaires vers les outils que nous avons développés, notamment une carte interactive accessible sur le site web de la MRC qui permet de visualiser les milieux humides.

L'idée était aussi de leur permettre d'échanger directement sur place avec des organismes et des ressources pouvant les accompagner.

Avec plus de 150 personnes présentes, quels éléments ont contribué à la mobilisation des propriétaires concernés?

Je pense qu'un envoi ciblé est clairement une stratégie efficace. Lorsqu'une personne reçoit une lettre lui indiquant qu'un milieu humide se trouve sur son terrain, cela suscite naturellement son intérêt.

Au total, nous avons envoyé près de 1 500 lettres. Nous avons ciblé les propriétaires dont le terrain comportait un milieu humide ou était adjacent à ce type de milieu ou à une bande tampon. La lettre les informait de la présence d'un milieu d'intérêt sur leur propriété et les invitait à participer à une séance d'information afin d'en apprendre davantage sur les milieux humides.

Quels étaient les principaux questionnements ou préoccupations exprimés par les propriétaires présents?

Les principales préoccupations exprimées par les propriétaires concernaient surtout la perception des contraintes associées à la présence d'un milieu humide sur leur terrain.

Dans certains cas, il est vrai que les possibilités de construction peuvent être limitées, ce qui peut être une source de préoccupation pour certains propriétaires qui continuent de payer des taxes sur leur terrain.

Toutefois, nous avons pu expliquer que la MRC applique des mesures d'écofiscalité. Lorsqu'une contrainte est présente, la valeur d'évaluation peut être ajustée à la baisse, ce qui se traduit par un taux de taxation moins élevé. Cette information a beaucoup aidé à diminuer certaines tensions lors des échanges.



La rencontre a-t-elle permis de faire évoluer la compréhension des propriétaires concernant les milieux humides et leur protection?

Oui, je pense que l'événement a réellement permis de faire évoluer la compréhension et la perception de plusieurs propriétaires. Nous leur expliquions que les règles en place existaient déjà et qu'il ne s'agissait pas d'ajouter de nouvelles contraintes, mais plutôt de les informer sur la réglementation applicable.

J'ai trouvé très positif de constater que plusieurs personnes avaient réellement le désir d'en apprendre davantage sur leur milieu humide. Je pense qu'il y a un changement qui s'opère progressivement dans les mentalités et que les gens démontrent un intérêt grandissant pour mieux comprendre la valeur de ces milieux.

Depuis la tenue de la soirée, avez-vous constaté une augmentation des demandes d'information ou d'accompagnement?

Oui, nous avons constaté une augmentation de courriels et d'appels de demande d'information et d'accompagnement auprès de la MRC.

La soirée portes ouvertes a également eu un effet positif pour les organismes présents. Plusieurs citoyens les contactent maintenant directement pour discuter de projets de



conservation ou pour réaliser des inventaires fauniques et floristiques sur leur propriété, ce qui réduit le besoin de démarchage auprès des propriétaires.

C'était intéressant de voir que tous les partenaires présents pouvaient contribuer de façon complémentaire et que les différents accompagnements allaient dans le même sens.

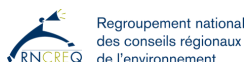
Comment voyez-vous le rôle des propriétaires privés dans la conservation des milieux humides et hydriques?

Le rôle des propriétaires privés dans la conservation des milieux humides et hydriques est central. Sur notre territoire, la très grande majorité des terres se trouvent en milieu privé. Il faut donc trouver les bonnes personnes et les bons partenaires sur le terrain pour établir une relation de confiance.

Par exemple, lorsqu'il est question du milieu agricole, nous travaillons avec nos alliés du secteur, comme l'UPA et les agronomes. Pour les autres propriétaires fonciers, nous misons davantage sur la collaboration avec les organismes de conservation.



Le comité G6 :



Ce projet est financé par le Fonds bleu dans le cadre du Plan national de l'eau de la Stratégie québécoise de l'eau, qui déploie des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable.

Quel(s) levier(s) la MRC met-elle en place pour soutenir les initiatives de protection des milieux humides sur son territoire?

Afin d'assurer le financement du plan directeur de l'eau, qui a progressivement laissé place au PRMHH, la MRC a mis en place un fonds vert. Concrètement, une contribution de 0,002 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière municipale est prélevée afin d'alimenter ce fonds.

Ce mécanisme constitue un levier important pour la MRC. Il a permis de mettre en place plusieurs initiatives au fil des années, notamment des programmes d'échantillonnage de l'eau, du financement pour des organismes de conservation, un programme de caractérisation des fosses septiques ainsi que des programmes d'inspection des bandes riveraines. Plusieurs actions environnementales sont ainsi soutenues pour agir concrètement pour la protection des milieux naturels.

Quels conseils donneriez-vous à une MRC qui souhaiterait organiser une activité de sensibilisation auprès des propriétaires?

Le premier conseil que je donnerais serait de réfléchir à l'objectif recherché. De notre côté, nous ne voulions pas seulement sensibiliser les propriétaires à l'importance des milieux humides, nous voulions aussi qu'ils repartent avec de l'information concrète et des réponses à leurs questions.

Selon moi, il est également incontournable d'inviter des partenaires. Cela démontre que la démarche ne repose pas uniquement sur la MRC, mais qu'elle s'inscrit dans une approche concertée et que les engagements pris sur le territoire ont été réalisés collectivement.